

Règlement pour l'enseignant



OBJECTIF :

L'air que nous respirons fait partie des préoccupations croissantes des citoyens. **Les enfants d'aujourd'hui sont les citoyens de demain** et il est primordial de les initier dès le plus jeune âge aux enjeux de la pollution de l'air.

Fort de ce constat, Atmo Occitanie, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, lance un « **Sup'Air Défi** » aux élèves du CE2 au CM2 : **polluer moins l'air, limiter son exposition et être un messenger** de la qualité de l'air pendant la **Semaine des Sup'Air Défis**. Ces actions seront cotées en **bulles d'air pur** et vous saurez également combien de **pollution** vous avez **économisé sur la planète** grâce aux calculs d'Atmo Occitanie.

DEROULEMENT DU CONCOURS :

Etape 1 : À vos enquêtes ! (jusqu'au 29/03/19)



Qu'est-ce qui pollue l'air autour de vous et comment moins polluer l'air ?

A l'instar d'enquêteurs de l'air, votre classe doit faire l'état des lieux de ce qui pollue l'air autour de vous (transport, déchets des goûters, ...). Par la suite, un travail de réflexion doit être engagé en classe afin de réfléchir aux défis à mettre en œuvre pour la Semaine des Sup'Air Défis.

Etape 2 : Semaine des Sup'Air Défis (du 01/04/19 au 05/04/19)

A vos défis, c'est le moment de passer à l'action en :

- **polluant moins l'air ou limitant ton exposition** : en aérant tous les jours la classe, en se déplaçant autrement pour aller à l'école et en limitant les déchets non biodégradables du goûter ;
- **étant un messenger en faveur de la qualité de l'air** : faire un exposé, une affiche, un poème, ... sur la qualité de l'air pour sensibiliser d'autres élèves de l'école.



Etape 3 : Remise des prix (en juin 2019)



Combien de bulles d'air pur avez-vous gagné ? Combien de pollution avez-vous économisé à la planète ? Atmo Occitanie va indiquer le nombre de bulles d'air pur gagnées et la concentration de polluants (en gaz et en poussières) que vous aurez économisé sur la planète.

Tous les participants seront récompensés avec des cadeaux et une affiche par classe sera distribuée afin de mettre en valeur tous les efforts fournis. Les 2 meilleures classes, ayant remporté le plus de bulles d'air pur, auront des cadeaux complémentaires.

MATERIEL FOURNIS PAR ATMO OCCITANIE ET MODALITES :

- Le **règlement du concours** pour l'enseignant ;
- un **carnet de présentation du concours** pour l'enseignant et par élève ;
- un **carnet de bord** pour la classe en version **papier et numérique** (2 formulaires en ligne nommés « Carnet de bord - Etat initial » et « Carnet de bord – Semaine des Sup'Air Défis »)
- un **carnet enquêteur de l'air** en version élève et enseignant vous permet d'enquêter sur les habitudes de déplacement des élèves et de vous-même pour l'étape 1 du concours.

DES ATELIERS POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX SUR LA POLLUTION DE L'AIR

Afin de vous soutenir dans ce défi, vous bénéficierez d'un ou deux ateliers proposés par Atmo Occitanie, en collaboration avec l'ARS Occitanie. Les ateliers « Pollution de l'air » et « Respiration » permettent de sensibiliser les élèves sur la pollution de l'air, son importance, ses causes, ses conséquences sanitaires et surtout les gestes et actions qui peuvent être mis en œuvre afin que les comportements évoluent au quotidien.

CONDITION DE PARTICIPATION ET INSCRIPTION :

Pour faire participer votre classe, 2 conditions sont indispensables :

- votre classe a un niveau de **CE2, CM1 et/ou CM2** ;
- votre classe participe avant le 22/02/19 à 1 ou 2 ateliers sur la **pollution de l'air** et la **respiration**.

La participation au concours est **gratuite** et le nombre de place est limité à **20 classes** participantes.

Vous souhaitez **inscrire** votre classe au **concours** ? Remplissez le [formulaire d'inscription](#) en ligne :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfbJdpHs6TnczSIQx0Hq16jpkWLJPgD3OIGYtQ1oZsdZtEJuQ/viewform>

MODALITE D'ENVOI DU PROJET

Le projet doit être envoyé à 2 dates différentes :

- Avant le **15/03/19**, envoyer
 - o une copie des pages 3 et 4 du **carnet de bord papier** OU saisir le **formulaire en ligne** « Carnet de bord - Etat initial » ;
 - o les **fiches d'autorisation parentale** (ANNEXE 1)
- Avant le **19/04/19**, envoyer
 - o le **carnet de bord sous format papier** OU saisir le **formulaire en ligne** « Carnet de bord - Semaine des Sup'Air Défis »
 - o vidéo ou tout autre support (optionnel)

A envoyer à : ATMO Occitanie - A l'attention de Julie Baqué, 10 bis chemin des Capelles - 31300 TOULOUSE OU sensibilisation-air@atmo-occitanie.org.

PROPRIETE DES OEUVRES :

ATMO Occitanie se réserve le droit d'utiliser pour sa **communication** non commerciale et dans un usage à **but non lucratif**, tous les carnets de bord, photos, vidéos primées ou non. L'usage des visuels est sans publication de nom de famille (prénom seulement).



CALENDRIER :

DATE	ETAPE
22/02/19	Date limite d'inscription
Jusqu'au 29/03/19	Etape 1, Enquête et réflexion
15/03/19	Date limite envoi état initial + fiches autorisation parentale
Du 01/04/19 au 05/04/19	Etape 2, Semaine des Sup'Air Défis
19/04/19	Date limite envoi carnet de bord
En juin 2019	Remise de prix

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter la chargée de sensibilisation air d'ATMO Occitanie : sensibilisation-air@atmo-occitanie.org / 05.61.15.42.46.

ANNEXE 1 : FICHE D'AUTORISATION

CONCOURS « Sup'Air Défi »

Utilisation de photos et vidéos de votre enfant par l'enseignant(e) ou ATMO Occitanie

A l'occasion du « Sup'Air Défi » organisé par ATMO Occitanie auquel votre enfant participe, ATMO Occitanie demande votre autorisation pour l'utilisation de photos/vidéos de votre enfant.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des prises de vue est à but non lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement)¹.

Cette autorisation est valable à l'occasion des activités entreprises par ATMO Occitanie dans le cadre de ses missions :

- pour l'édition de documents (journaux interne et externe, rapports d'activités, ...),
- pour des expositions relatives aux missions et actions de communication (salons, conférences, ...),
- pour la publication sur le site internet, sur la chaîne Youtube et la réalisation de supports multimédia.

Je soussigné.....

autorise ATMO Occitanie, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 10 rue Louis Lépine, Parc de la Méditerranée – 34470 PEROLS, à **utiliser des photos/vidéos** de mon enfant au cours du « **Sup'Air Défi** » organisé par ATMO Occitanie.

Cette autorisation exclut toute utilisation de l'image de mon (mes) enfant(s), dans un but commercial ou publicitaire.

Fait à

Le

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé » :

¹ En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille. Chacun a droit au respect de sa vie privée (art. 9 du Code Civil). Le droit à l'image, en tant qu'attribut de la personnalité, fait partie de la vie privée. Toute atteinte au droit à l'image constitue de ce fait une violation de la vie privée. Toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image et l'utilisation de celle-ci. Elle peut s'opposer à une diffusion sans son autorisation.